



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090866

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 15/07/2025 16H04 C:025094 I:39626
V/REF : 1019456
V/Email reçu le Mardi 15/07/2025 a 16H04

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 00473
IMMEUBLE : LE BOURG -0473
10 RUE DE L'EGLISE
01990 ST TRIVIER SUR MOIGNANS

Vaulx en Velin, le 18 Septembre 2025

Référence Marché: M_231009002-1

LOCALISATION : ALLEE N10 EGLISE - LOGEMENT SOUS PASS AU 2EME - RECUPERER CLES ACCES
AU BUREAU DE MEXIMIEUX - RAMENER NOUVEAU CYLINDRE PORTE PALIERE AU
BUREAU DE MEXIMIEUX

MOTIF : INTERVENIR POUR :
-REMETTRE BEQUILLE A L'ENDROIT , BEQUILLE PORTE FENETRE SEJOUR MONTEE A
L'ENVERS
-ARRET VOLET HAUT : CHARNIERE MAL VISSEE ET REMETTRE UN ARRET BLOC VOLET
DU HAUT CHAMBRE 1
-CYLINDRE PORTE PALIERE : CYLINDRE PORTE PALIERE 30/40 A RAMENER AU
BUREAU DE MEXIMIEUX AVEC CARTE DE PROPRIETE

Donneur d'ordre : Mme K. MELL

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 04/08 A 14H15 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT SOUS PASS AU 2EME ETAGE
MISE EN PLACE DE L'ACCROCHE VOLET DANS LA CHAMBRE
REMISE EN PLACE DE LA POIGNEE PORTE DE SALON DANS LE BON SENS

PRISE DE COTES POUR FOURNITURE D'UN CYLINDRE
CONTROLE DU TOUT
REPLI DU CHANTIER

LE 02/09 A 14H00 :
RESTITUTION DES CLEFS AUPRES DE MR GIORDANO

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 03/09/25 a 08H48 Mme K. MELL



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090866

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Trév.01	3	71,89		71,89
1,00	MS00052-Reglage fenetre/porte fenetre	3	51,35		51,35
1,00	MS00062-Refix.tourniquet pr attache vol.	3	20,54		20,54
TOTAL H.T.					143,78
T.V.A. a 10,00%					14,37
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>158,15</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1019456 du 15/07/2025

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE TREVOUX
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVOUX
Tel:04.81.51.03.10

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

10 RUE DE L'EGLISE

01990 ST TRIVIER SUR MOIGNANS

Référence de la Demande

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

00473-00001-00001-00022 H / Type 4 / 02

Etage : 02

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 231009002-1

Délai

Date limite exécution : 30/07/2025

Observations

MUT EX DOUCET DU 9-7-25 EDLS 77929

LE SEMCODA

LOGEMENT SOUS PASS

RECUPERER CLE ACCES BATIMENT AU BUREAU DE MEXIMIEUX

RAMENER NOUVEAU CYLINDRE PORTE PALIERE AU BUREAU DE MEXIMIEU

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	71,89	71,89	7,19	79,08
MS00019 REMETTRE BEQUILLE A L'ENDROIT BEQUILLE PORTE FENETRE DU SEJOUR MONTEE A L'ENVERS	1,00	51,35	51,35	5,14	56,49
MS00059 ARRET VOLET HAUT y compris toutes sujétions Charnière mal vissée et remettre un arret bloc volet du haut CHAMBRE 1	1,00	46,22	46,22	4,62	50,84
MS00036 CYLINDRE PORTE PALIERE 5 goupilles double entrée ou à bouton toutes dimensions, y compris toutes sujétions. CYLINDRE PORTE PALIERE 30/40 A RAMENER AU BUREAU DE MEXIMIEUX AVEC CARTE DE PROPRIETE	1,00	51,35	51,35	5,14	56,49
				Total H.T.	220,81
				Total TVA	22,09
				Total TTC	242,90

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVOUX

EDN5



Bon de Commande

N° : 1019456 du 15/07/2025

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE TREVoux
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVoux
Tel:04.81.51.03.10

Demande de travaux suivie par MELL Karine (Agence Trévoux) le 15/07/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **10 RUE DE L'EGLISE 01990 ST TRIVIER SUR MOIGNANS**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **15/07/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1019456